

Ronchamp Un partenariat pour aider les enfants à partir en vacances

Les membres du centre communal d'action sociale de Ronchamp et les Pupilles de l'enseignement public de Haute-Saône ont signé une convention de partenariat. Une première en Haute-Saône.

Les Pep avaient au départ, en 1915, date de leur création, vocation d'aider matériellement les victimes et orphelins de guerre. Leurs objectifs ont évolué pour, en 1945, être agréés fédération de vacances et développer, depuis, deux grands domaines : le médico-social et le secteur « loisirs » avec les premières classes découverte. Laïcité, citoyenneté et solidarité sont les fondements de cette fédération regroupant 97 associations dont celle de Haute-Saône, présidée par Colette Poiray, ayant comme directeur départemental Abdel Eddaoui. Les Pep proposent aussi une aide à domicile, réelle et efficace, pour les enfants malades, sans rupture dans leur scolarité.



Les représentants des Pep 70 et du CCAS de Ronchamp ont signé une convention développant un partenariat d'objectifs et de moyens.

Photo Huguette Peroz

Chaque année, 7 à 8 enfants de Ronchamp profitent individuellement de séjours de vacances proposés par les Pep. Jean-Claude-Mille, président du CCAS, Pascal Hassenforder, vice-président, et tous les membres voudraient, par le biais d'une convention de partenariat signée mercredi 15 juin, apporter un soutien aux familles et aider plus d'enfants à profiter de séjours de vacances. Par le biais de ce lien significatif, le CCAS de Ronchamp s'engage à diffuser l'infor-

mation sur les dispositifs mis en place par les Pep, à recueillir et à transmettre toutes les demandes d'information quant à ces mêmes dispositifs, à verser 20€ par élève résidant ou scolarisé dans la commune pour un départ en classe de découverte organisée par les Pep d'une classe de cycle 2 ou 3 de Ronchamp.

La municipalité s'engage également à verser une somme forfaitaire de 20€ par élève résidant ou scolarisé dans la commune, bé-

néficiant du service d'assistance pédagogique à domicile aux élèves malades ou accidentés mis en place par les Pep, à verser une somme forfaitaire de 50€ dans le cadre du départ d'un élève en séjour de vacances organisé par les Pep. Cette convention sera reconduite tacitement à chaque échéance pour une durée d'un an.

Huguette Peroz

■ SE RENSEIGNER CCAS, mairie de Ronchamp. Tél. : 03.84.20.64.70.